

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Côte d'Or

Nombre de membres :

En exercice : 33
Présents : 25
Votants : 32

Date de convocation
15/03/2023

**Date de publication
de la convocation :**
15/03/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
Séance du 21 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-et-un mars à 18 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume RUET, Maire.

Etaient présents : M. RUET Guillaume - Mme PERSON-PICARD Bénédicte - M.LONCHAMPT Samuel - Mme VICTOR Catherine - M. BASSOLEIL Hervé - Mme BARDIN Isabelle - M. SZLATALA-PALLOT Nicolas - Mme PENAUD Nathalie - M.DELATTRE André - M. BLUME Pierre - Mme DEFERT Josette - M. RACLOT Frédéric - M. VADOT Thierry - M. RECOUVREUX Christophe - Mme RACAMIER-THOMAS Nathalie - Mme GAUDRY Céline - Mme COURBET Bénédicte - M.DURANDIN Thierry - Mme WELLENREITER Elisabeth - M. VENTO Romain - M.PAJOT Frédéric - Mme DUBOIS Florence - Mme HAZHAZ Dénia - M. RICHARD Xavier - M. STURM Yves

Absent excusé : M. CADOUOT Christian

Absents excusés et représentés : Mme BOURDIER-NOIROT Sylvie (procuration à M. BLUME Pierre) - M. MERGEY Dominique (procuration à M. DELATTRE André) - M. FREGONESE Ludovic (procuration à M. LONCHAMPT Samuel) - Mme ROMAN Yolaine (procuration à M. VENTO Romain) - Mme FEGUIRI Christelle (procuration à Mme VICTOR Catherine) - M. BAUDOUIN Ludovic (procuration à Mme BARDIN Isabelle) - Mme SCANZI Justine (procuration à M. RACLOT Frédéric)

A été nommé secrétaire : M. VENTO Romain

OBJET :

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture et publication ou notification.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif pouvant être saisi par l'application informatique dite «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Budget annexe « ZAC 6 NA » - Approbation du budget primitif de l'exercice 2023

Monsieur André DELATTRE, adjoint aux finances, présente le projet de budget primitif pour l'exercice 2023.

Il rappelle que les budgets primitifs sont votés par nature et par chapitre.

Vu le débat d'orientation budgétaire réalisé lors de la séance du conseil municipal du 31 janvier 2023,

Vu la présentation de ce dossier à la commission POLE RESSOURCES du 9 mars 2023 ;

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le budget primitif pour l'exercice 2023 selon la répartition suivante :

Dépenses de fonctionnement	BP 2023	Recettes de fonctionnement	BP 2023
011-Charges générales	5 000,00	002 - Résultat de fonctionnement reporté	2 881 910,62
012 - Charges de personnel	2 500,00		
023 - Virement à la section d'investissement	207 439,61	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	207 439,61
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	602 581,51	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	377 520,00
65 - Autres charges de gestion courantes	340 000,00		
TOTAL	1 157 521,12	TOTAL	3 466 870,23

Dépenses d'investissement	BP 2023	Recettes d'investissement	BP 2023
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	602 581,51	021 - Virement de la section de fonctionnement	207 739,61
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	207 439,61	040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	602 581,51
TOTAL	810 021,12	TOTAL	810 021,12

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 29 voix pour et 3 abstentions (Mme DUBOIS Florence - Mme HAZHAZ Dénia - M. RICHARD Xavier) :

-ADOPTE la section de fonctionnement comme ci-dessus présentée,

-ADOPTE la section d'investissement comme ci-dessus présentée,

-ADOPTE au vu des votes ci-dessus, le budget primitif de l'exercice 2023,

-CHARGE le Maire d'émettre les titres de recettes pour procéder aux encaissements et les mandats pour procéder aux paiements des diverses factures dans la limite des crédits ouverts au budget de cet exercice.

Fait et délibéré à CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, le 21 mars 2023

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Guillaume RUET

Romain VENTO

